

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00458

Numéro SIREN : 409 987 252

Nom ou dénomination : S.R. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2020 sous le numéro de dépôt 2012

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/2012

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte
Changement de directeur général
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : S.R. AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 409 987 252

N° gestion : 1996 B 00458

S.R. AUDIT

**Société de Commissariat aux Comptes
inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de CHAMBERY**

**Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 82 rue de la Petite Eau, 73290 LA MOTTE SERVOLEX
409 987 252 RCS CHAMBERY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 6 JANVIER 2020**

L'an 2020,
Le 6 janvier,
A 18 heures 30,

Les associés de la société SR AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 247 Montée du Château, 73190 CHALLES-LES-EAUX, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre SIRODOT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET est désigné comme secrétaire.

Monsieur Christian BURNET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Emmanuel LARRAZET et Monsieur Loïc BROUSSE sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Pierre SIRODOT, démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, démissionnaire.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Agrément d'un nouvel associé.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pierre SIRODOT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Emmanuel LARRAZET
Demeurant 5 route de Cofta à MEYTHET (74960)

Conformément aux dispositions des statuts, le Président dirige et administre la Société. Dans les rapports avec les tiers, le Président représente la société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Emmanuel LARRAZET ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Emmanuel LARRAZET accepte les fonctions de Président et déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.



47

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Loïc BROUSSE
Demeurant 18 chemin des Vignes à BARBERAZ (73000)

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Loïc BROUSSE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Monsieur Loïc BROUSSE aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Loïc BROUSSE ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Loïc BROUSSE accepte les fonctions de Directeur Général et déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de la société GROUPE SR CONSEIL de prêter à Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET une action de la société SR AUDIT, décide, en application des dispositions de l'article 13 des statuts, d'agréer ce prêt et d'agréer Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET en qualité de nouvel associé.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription de l'action au compte de la société GROUPE SR CONSEIL dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



497

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau, le Président et le Directeur Général nommés.

Le Président
M. Pierre SIRODOT

Le Secrétaire
Jean-Pierre VUILLERMET

Le Président nommé
Emmanuel LARRAZET

Le Directeur Général nommé
Loic BROUSSE



497